

A l'attention des membres de l'Association  
des Propriétaires de Chaumières en Brière,

Guérande le 31 janvier 2020,

Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions de l'attention que vous portez à la liste Vivons Guérande Ecologique et Solidaire. Tout d'abord nous insistons pour vous informer que le développement des bonnes pratiques et le recours aux matériaux locaux liés à notre patrimoine vernaculaire est pleinement intégré au programme de notre liste.

Selon nous, le défi lié aux problématiques du chaume sur le territoire du Parc Naturel Régional de Brière dépasse celui de la préservation des chaumières. A une époque où les enjeux liés au changement climatique et à l'adaptation locale font partie des priorités des Français, le secteur du bâtiment est l'un des plus décisifs à faire évoluer. Pour rappel, il représente plus de 40 % des émissions de CO<sub>2</sub>, 37 % de la consommation d'énergie et 40 % des déchets produits.

L'enjeu du développement des filières s'appuyant sur l'utilisation de savoir faire et de matériaux locaux bas carbone doit être une priorité. Le développement de la filière chaume a donc une place centrale dans notre stratégie de décarbonation du secteur du bâtiment sur le territoire de Guérande et plus largement sur celui du Parc Naturel Régional de Brière.

Aujourd'hui la problématique fongique est devenue la priorité du Parc Naturel Régional de Brière tant la catastrophe a pris une ampleur inquiétante. Elle met à mal le développement de cette filière qui n'a, jusqu'ici, pas été reconnue à sa juste valeur.

Pour répondre à cette problématique spécifique, il convient selon nous d'apporter plusieurs réponses. Une réponse au temps court liée à l'urgence de la situation et la position dans laquelle se trouvent nombre de propriétaires de chaumière. Et une réponse sur le temps long qui correspond à une vision stratégique de résilience en cohérence avec notre territoire.

Pour accompagner les propriétaires de chaumières qui auraient subi une dégradation prématurée sur une zone où les PLUI imposent ou imposaient l'utilisation de ce matériau, un accompagnement technique et financier doit être proposé par les collectivités et la région au travers du Parc Naturel Régional de Brière. La commune de Guérande soutiendrait activement ce dispositif, en concertation avec les autres communes du Parc Naturel Régional de Brière.

Divers fonds pourraient être mobilisés pour accompagner cette démarche aussi bien au niveau des communautés de communes, que de la Région voire de l'Union Européenne. Ceci à condition qu'elle ne s'inscrive pas seulement dans un programme de promotion à destination du tourisme. C'est dans un cadre plus large que s'inscrivent nos stratégies de développement des filières utilisant des ressources locales et de protection du patrimoine vernaculaire.



Un territoire peut se définir par ses limites géographiques, sa culture, mais aussi par les ressources qu'il abrite. L'usage du chaume ne doit plus seulement refléter le vestige d'une époque que l'on souhaite sauvegarder tant bien que mal. Il est écologiquement et socialement aberrant de sauvegarder cette identité sans se préoccuper de la ressource elle-même. L'importation du roseau de Camargue mais aussi de Chine et de Pologne pointe l'incohérence dans laquelle nous nous trouvons. Cette ressource est un réel atout pour notre territoire, une richesse, sociale et écologique.

Pour redonner toute sa place à la filière chaume la Commune de Guérande s'engagerait à :

- **Relancer la production de roseau de Brière, sur le territoire du Parc Naturel Régional.**

Au travers du plan zéro chômeur de longue durée, en redynamisant l'emploi local fléché dans des filières écologiques et solidaires.

En travaillant en concertation avec les acteurs de la filière pour faire que cette production soit garantie de haute qualité (salinité, hauteur de coupe, diamètre...) et soit contrôlée par un organisme officiel dépendant du PNRB.

En proposant ce roseau uniquement à destination des programmes de construction privé et publique sur le territoire du Parc Naturel Régional de Brière (afin d'éviter la captation massive des roseaux et la détérioration inéluctable de leur qualité).

Pour que ce programme permette d'entretenir et de préserver la biodiversité sur le marais de la Grande Brière et sur les roselières du territoire.

- **Développer l'utilisation des ressources locales et bas carbone en neuf et en rénovation**

En intégrant l'usage de ces ressources dans les marchés publics.

Mais aussi en accompagnant techniquement et financièrement les ménages souhaitant avoir recours à ces matériaux.

En encourageant l'utilisation du chaume en couverture, mais également en façade comme isolation extérieure (une configuration qui augmente la durabilité du roseau).

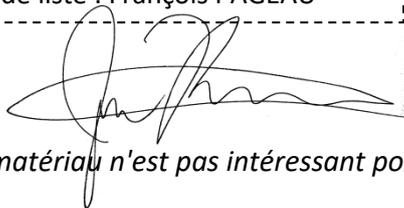
- **Capitaliser sur la parution de règles professionnelles après leur validation par la C2P**

En communiquant et sensibilisant sur ce document afin qu'il puisse intégrer les supports de formations et permette de faciliter l'assurabilité des ouvrages.

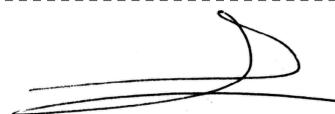
En facilitant l'installation d'entreprises utilisant des matériaux locaux et bas carbone

.....  
Nous restons ouverts à toute invitation de votre part pour une rencontre et nous vous prions d'agréer nos sincères salutations.

Tête de liste : François PAGEAU



Colistier : Corentin MOURAUD



« Un matériau n'est pas intéressant pour ce qu'il est mais pour ce qu'il peut faire pour la société »

John Turner

